



HAL
open science

Stratégie de Création d'Aires Protégées - Synthèse de la mise en oeuvre de la SCAP et contribution du réseau RNF

Lilian Léonard

► **To cite this version:**

Lilian Léonard. Stratégie de Création d'Aires Protégées - Synthèse de la mise en oeuvre de la SCAP et contribution du réseau RNF. PatriNat (AFB-CNRS-MNHN). 2017, pp.6. mnhn-04287564

HAL Id: mnhn-04287564

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04287564>

Submitted on 15 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Stratégie de Création d'Aires Protégées

Une stratégie pour augmenter et améliorer la cohérence du réseau national d'aires protégées terrestres en France métropolitaine

La SCAP est une stratégie nationale visant à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique avec l'objectif de placer, d'ici l'horizon 2019, au moins 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte.

Cette stratégie repose sur une méthodologie itérative, en adéquation avec les évolutions de la connaissance sur le patrimoine naturel et des outils permettant l'évaluation et le diagnostic de celui-ci.

Depuis 2008, le Muséum national d'Histoire naturelle est en charge de la réalisation du diagnostic du réseau national d'aires protégées ainsi que de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la SCAP.

CHIFFRES-CLEFS (février 2017)

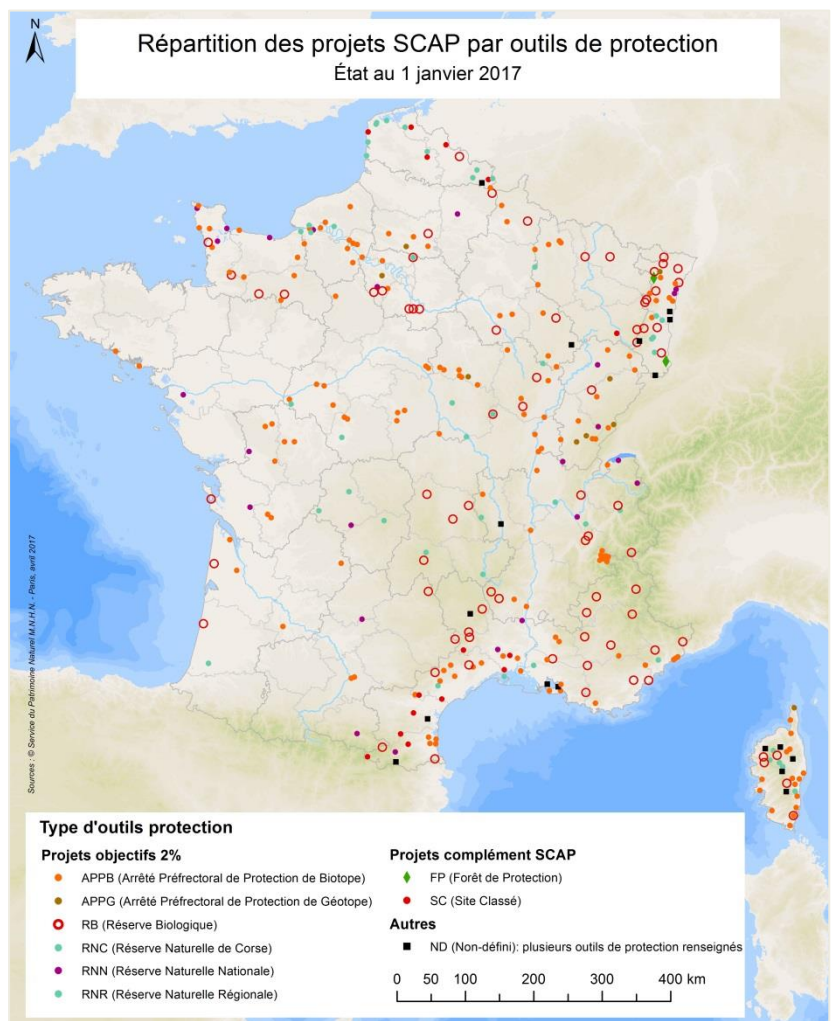
715 espèces et 135 habitats inscrits pour l'identification de territoires à enjeux patrimoniaux propices à la création de nouvelles aires protégées.

372 propositions de projets de création ou d'extension d'aires protégées soit plus de 203 500 ha concernés dont 347 projets participent à l'objectif des 2% soit près de 125 000 ha.

1,55%* du territoire métropolitain proposé sous protection forte dont 1,35% font d'ores et déjà partie du réseau d'espaces protégés de protection forte.

231 espèces faune-flore et 96 habitats pris en compte dans au moins un projet,

*estimation de la surface nationale sous condition de la concrétisation des projets du programme d'action SCAP



Référence du rapport :

Léonard, L. 2016. *Analyse de la mise en œuvre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées*. Rapport SPN 2016 – 89. MNHN (SPN) – MEEM, Paris, 47 p.

Cette plaquette est une synthèse actualisée du rapport SCAP de 2016 produit à l'occasion du 36ème congrès des Réserves Naturelles de France – du 29 mai au 2 juin 2017 – Schœlcher, Martinique

Date de production: Mai 2017

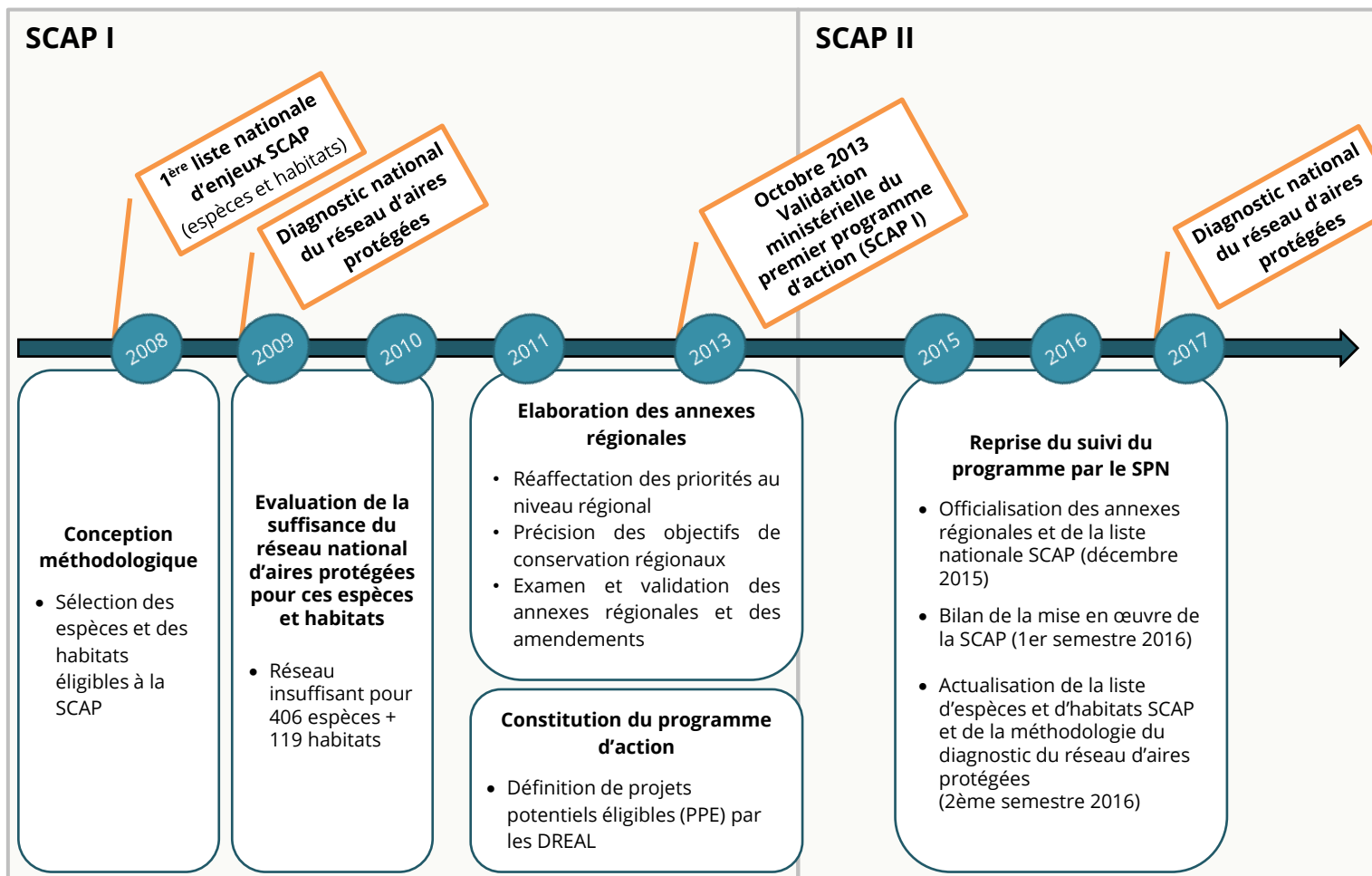
Commandité par :



Expertise nationale et régionale



Historique de la conception à la première phase de mise en œuvre



Historique de la SCAP de 2008 à 2017

Analyse quantitative de la SCAP : nombre et superficie des projets

Le premier programme d'action officialisé par le ministère en charge de l'environnement en octobre 2013 (SCAP I) regroupe 321 propositions de projets potentiels éligibles (PPE) de création ou d'extension d'aires protégées dont 296 participent à l'objectif des 2% avec près de 110 000 ha soit 0,2% de la superficie nationale.

Ce programme a été complété par des projets transmis après octobre 2013 (SCAP II non officialisé) et jusqu'au 1^{er} février 2016 par 51 autres projets tous concourant à l'objectif des 2%. Chaque région a proposé de 1 à 38 projets « SCAP 2% » et une superficie moyenne de 325 ha par projet (hors projet unique de la région Pays de la Loire couvrant 12 500 ha).

Les outils de protection concourant à l'objectif des 2% (APPB, APPG, RB, RNC, RNN et RNR) représentent 93% des projets. Si en nombre de projets les APPB sont de loin les plus représentés (47%), sur le plan surfacique ils représentent une proportion similaire aux RNN et aux RB (respectivement 23%, 22% et 21%).

Glossaire:

APPB / APPG : Arrêté préfectoral de protection de biotope ou de géotope
 RB : Réserve biologique
 RNC : Réserve naturelle de Corse
 RNN : Réserve naturelle nationale
 RNR : Réserve naturelle régionale

Sites d'intérêt géologique

La SCAP possède un volet géodiversité fondé sur les travaux menés par la Conférence permanente du patrimoine géologique (CPPG) et le Comité national du patrimoine souterrain (CNPS) qui ont notamment abouti à l'identification de plus de 120 sites remarquables.

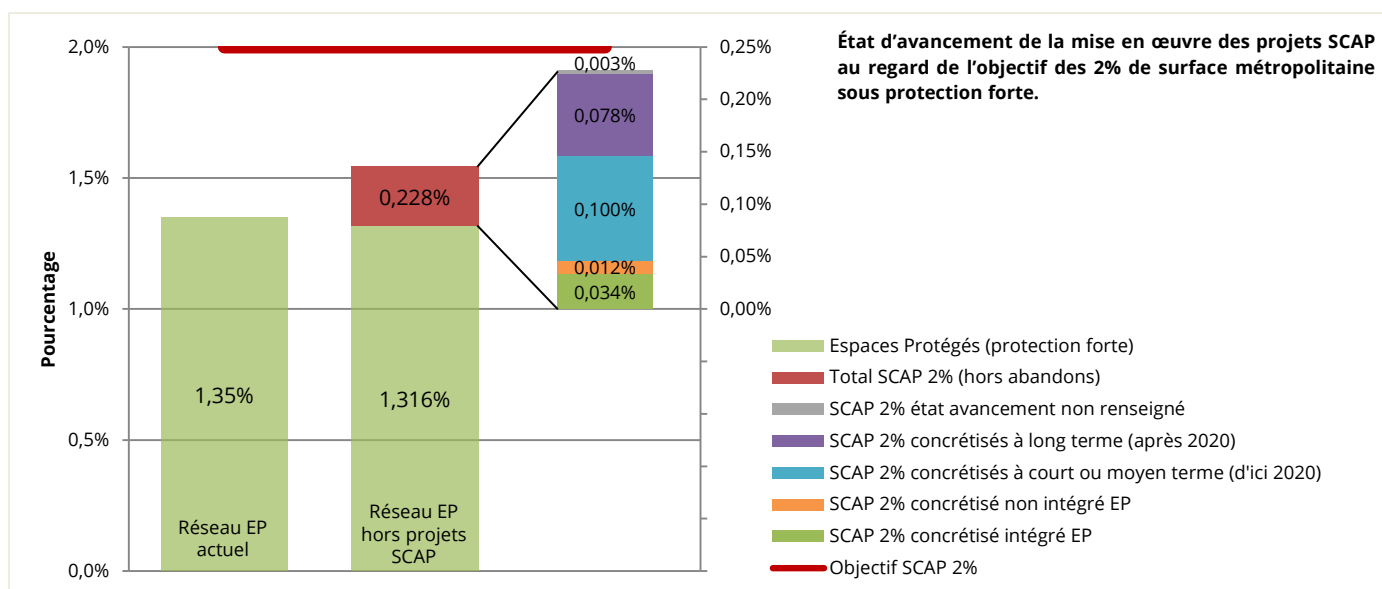
Un ensemble de 31 projets SCAP 2% relatif à la prise en compte de 38 sites a été soumis. Les surfaces considérées représentent environ 6 100 ha.

La création des APPG est désormais possible depuis la publication du décret n° 2015-1787 du 28 décembre 2015 relatif à la protection des sites d'intérêt géologique qui a créé les articles R 411-17-1 à R 411-17-2 du code de l'environnement.

Région	Total de projets						Projets objectif 2%					
	SCAP I total		SCAP II total		SCAP I+II total		SCAP I 2%		SCAP II 2%		SCAP I+II 2%	
	NB de PPE	Superficie (ha)	NB de PPE	Superficie (ha)	NB de PPE	Superficie (ha)	NB de PPE	Superficie (ha)	NB de PPE	Superficie (ha)	NB de PPE	Superficie (ha)
Auvergne-Rhône-Alpes	37	12 067	5	957	42	13 024	37	12 067	5	957	42	13 024
Auvergne	1	358	5	957	6	1 315	1	358	5	957	6	1 315
Rhône-Alpes	36	11 709			36	11 709	36	11 709			36	11 709
Bourgogne-Franche-Comté	18	6 903	21	4 784	39	11 687	18	6 903	21	4 784	39	11 687
Bourgogne	2	103	21	4 784	23	4 886	2	103	21	4 784	23	4 886
Franche-Comté	16	6 801			16	6 801	16	6 801			16	6 801
Bretagne	2	650			2	650	2	650			2	650
Centre-Val de Loire	10	722	4	147	14	868	10	722	4	147	14	868
Corse	38	30 957			38	30 957	38	30 957			38	30 957
Grand-Est	56	29 378			56	29 378	51	15 238			51	15 238
Alsace	32	28 058			32	28 058	28	14 003			28	14 003
Champagne-Ardenne	14	638			14	638	14	638			14	638
Lorraine	10	681			10	681	9	596			9	596
Hauts-de-France	24	8 030	1	25	25	8 055	18	1 975	1	25	19	1 999
Nord Pas-de-Calais	18	7 864			18	7 864	12	1 808			12	1 808
Picardie	6	166	1	25	7	191	6	166	1	25	7	191
Île-de-France	24	2 768			24	2 768	24	2 768			24	2 768
Normandie	34	7 591			34	7 591	34	7 591			34	7 591
Basse-Normandie	19	7 096			19	7 096	19	7 096			19	7 096
Haute-Normandie	15	495			15	495	15	495			15	495
Nouvelle Aquitaine	18	1 665	3	320	21	1 985	18	1 665	3	320	21	1 985
Aquitaine	7	793			7	793	7	793			7	793
Limousin	1	355	3	320	4	675	1	355	3	320	4	675
Poitou-Charentes	10	517			10	517	10	517			10	517
Occitanie	43	68 557			43	68 557	31	11 003			31	11 003
Languedoc-Roussillon	38	66 935			38	66 935	26	9 381			26	9 381
Midi-Pyrénées	5	1 622			5	1 622	5	1 622			5	1 622
Pays de la Loire	1	12 500			1	12 500	1	12 500			1	12 500
PACA	16	6 453	17	9 039	33	15 492	14	5 623	17	9 039	31	14 662
Total général	321	188 242	51	15 270	372	203 512	296	109 663	51	15 270	347	124 933

Le nombre de projets SCAP concrétisés à ce jour et concourant à l'objectif des 2% s'élève à 130 pour une superficie dépassant les 25 000 ha. Plus de 90% des projets aboutis concernent des APPB (46%), des RB (28%) ou des RNR (17%) pour une superficie d'environ 21 500 ha (0,04% de la superficie nationale).

En projection de l'horizon 2020, les projets concrétisés à court ou moyen terme permettraient de compléter le réseau d'aires protégées et de couvrir 1,46% du territoire métropolitain terrestre.



Analyse qualitative de la SCAP : prise en compte des espèces et des habitats

Des bénéfiques...

Au total, 231 espèces faune-flore sont prises en compte dans au moins un projet SCAP de projets de protection forte concourant à l'objectif des 2%. Que ce soit en nombre ou en superficie, les groupes bénéficiant le plus des projets soumis sont les Oiseaux, les Mammifères et les Insectes.

Concernant les habitats, les projets bénéficient majoritairement aux habitats de type landes, fruticées, pelouses et prairies ainsi qu'aux forêts. Plus de 80% des habitats inscrits à la SCAP sont pris en compte. Les habitats les plus représentés dans les projets SCAP sont toutefois relativement communs et à large répartition en métropole.

... et des lacunes

Les lacunes constatées concernent principalement les invertébrés et dans une moindre mesure la flore. Avec seulement 5% des espèces prises en compte dans des projets d'aires protégées, les Gastéropodes sont le groupe taxonomique présentant le plus de lacunes. Un plus faible niveau de connaissance pour ces groupes peut être à l'origine de la moins bonne prise en compte constatée dans les projets.

Un niveau d'avancement hétérogène sur le territoire

Il existe des disparités entre les régions dans la complétude de prise en compte des annexes régionales et des enjeux de conservation nécessitant la création d'aires protégées. Les lacunes observées s'expliquent à la fois par le faible nombre de projets proposés et des surfaces associées ainsi qu'un faible nombre d'espèces et d'habitats à enjeux renseigné pour ces projets.

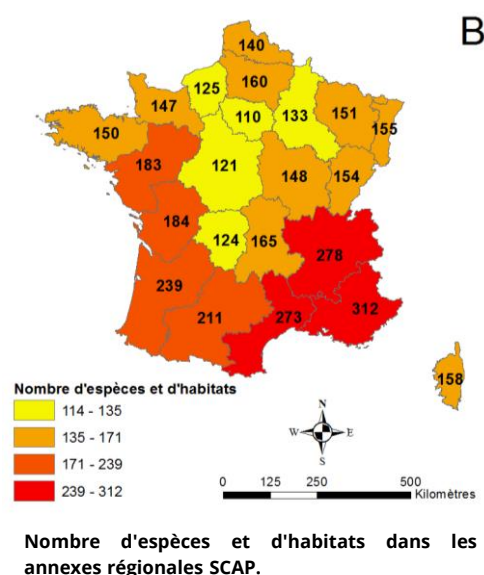
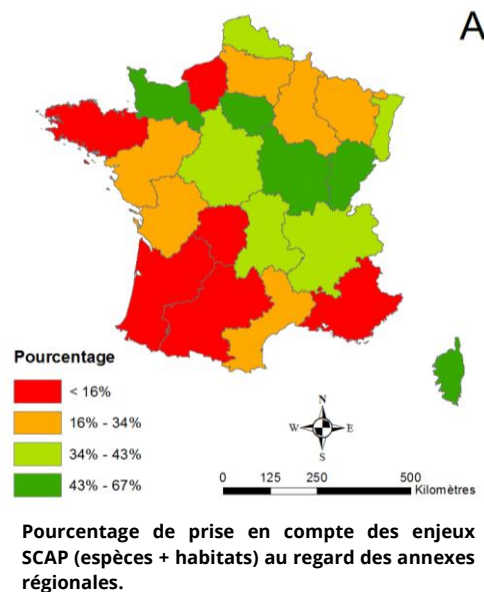
À première vue, les efforts doivent être poursuivis sur la frange méridionale qui présente le plus d'enjeux SCAP actuellement non pris en compte, mais également un nombre plus élevé d'enjeux SCAP de façon globale. Des efforts sont également à mener dans les régions de l'ouest et de la frange atlantique même si ces territoires cumulent moins d'enjeux SCAP comparativement au secteur méridional.

La prise en compte globale des enjeux SCAP (espèces + habitats) s'élève à 54% dans le programme d'action national dans le cadre des projets concourant à l'objectif des 2%.

Actualiser le diagnostic du réseau d'aires protégées

Dans le cadre des perspectives et des orientations du programme de la SCAP, un nouveau diagnostic patrimonial du réseau national d'aires protégées sera lancé ayant pour objectif d'actualiser les lacunes du réseau actuel en cohérence avec l'amélioration des connaissances naturalistes et des enjeux de conservation. Ce diagnostic prolongera l'analyse faite en 2016 en intégrant l'amélioration des surfaces de prise en compte pour chaque espèce et habitat dans le réseau d'aires protégées en fonction de la mise en œuvre du programme d'action.

Ce diagnostic sera fondé sur les nouvelles techniques d'optimisation spatiale et aura pour objectif d'identifier pour chaque région les zones présentant un niveau d'enjeux majeurs pour la création de nouvelles aires protégées. Les ensembles cartographiques déclinés par grands type de milieux (forestiers, humides ou prairiaux) auront pour ambition de servir d'outils d'aide à la décision pour compléter et améliorer les programmes d'action régionaux.



Contribution du réseau RNF à la mise en œuvre de la SCAP

Les Réserves Naturelles (RN), qu'elles soient nationales, régionales ou de Corse, sont des outils de protection réglementaires qui concourent à l'objectif de la SCAP de placer sous protection forte 2% du territoire métropolitain d'ici 2019.

Bilan des projets SCAP de Réserves Naturelles : nombre et superficie

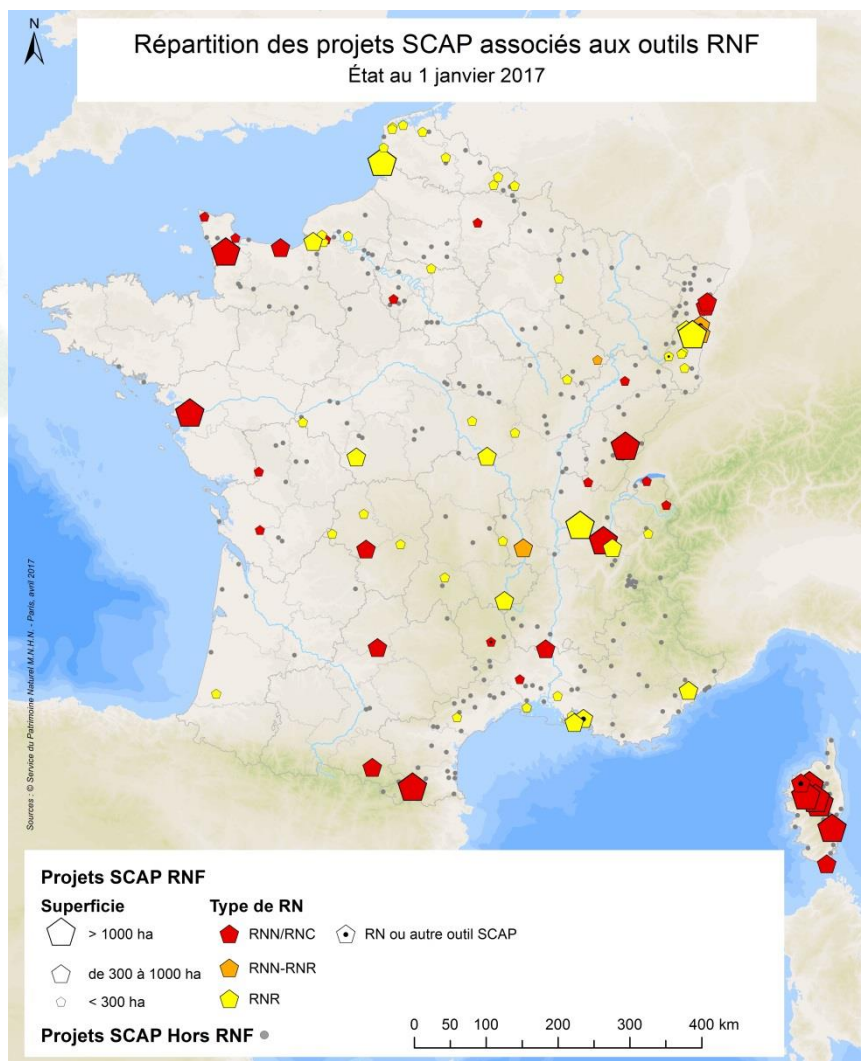
En 2017, le programme d'action SCAP comporte 75 projets de RN auxquels s'ajoutent 7 projets de RN potentielles mais dont l'outil de protection n'a pas été arrêté (« RN ou autre »).

Les projets RN représentent une part importante du programme national d'action SCAP objectif 2% avec plus de 20% du nombre de projets et plus de 50% des surfaces proposées au titre de réserves naturelles.

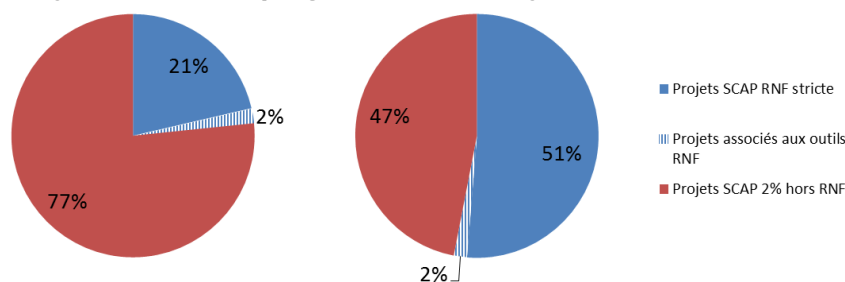
À l'échelle régionale, les projets SCAP RN représentent également une part importante des programmes d'action, Plus de la moitié des régions comportent au minimum 20% des projets RN. Ces chiffres sont toutefois à mettre en parallèle du nombre total de projets SCAP par région.

Les projets de RNR sont les plus nombreux (> 50% des projets SCAP RN) avec des surfaces plus réduites (surface médiane de 89 ha). Si en nombre de projets les RNC ne représentent que 9%, la surface cumulée de ces projets représente un tiers de la surface total des projets RN.

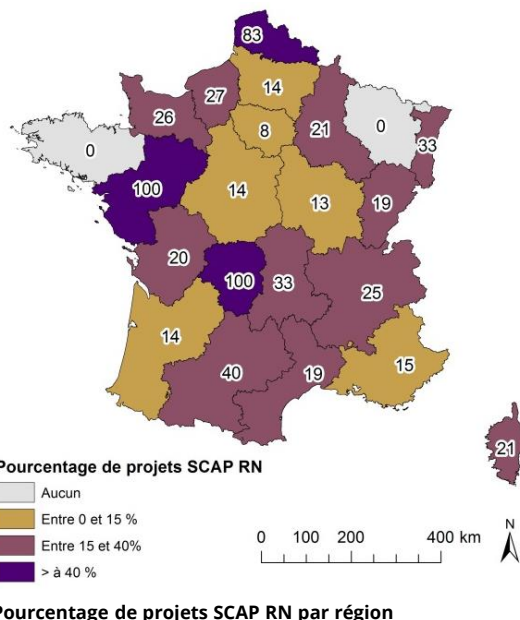
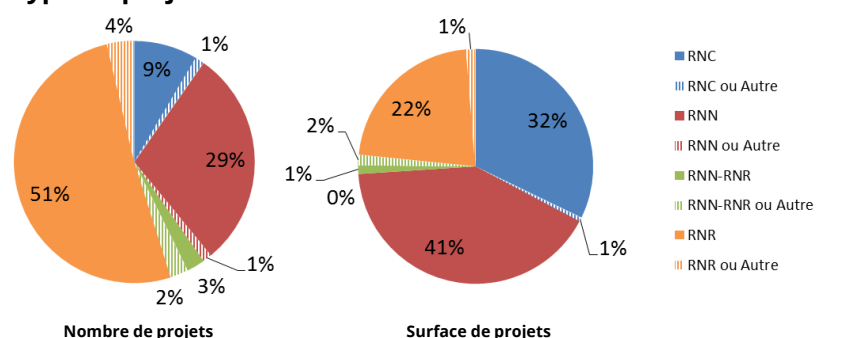
À ce jour, un tiers des projets associés aux outils RNF a été concrétisé soit 28 projets pour plus de 9 600 ha.



Projets RN dans le programme SCAP objectif 2%



Type de projets RN dans la SCAP



Prise en compte des enjeux biologiques et géologiques

• Espèces

Les projets SCAP RN prennent en compte l'ensemble des groupes taxonomiques à l'exception des Hépatiques et Anthocérotes (huit espèces).

Ils permettent d'améliorer la couverture en aires protégées pour un total de 163 espèces SCAP dont 14 sont des endémiques strictes et 35 espèces dont 10 endémiques strictes sont uniquement mentionnées dans des projets SCAP de RN.

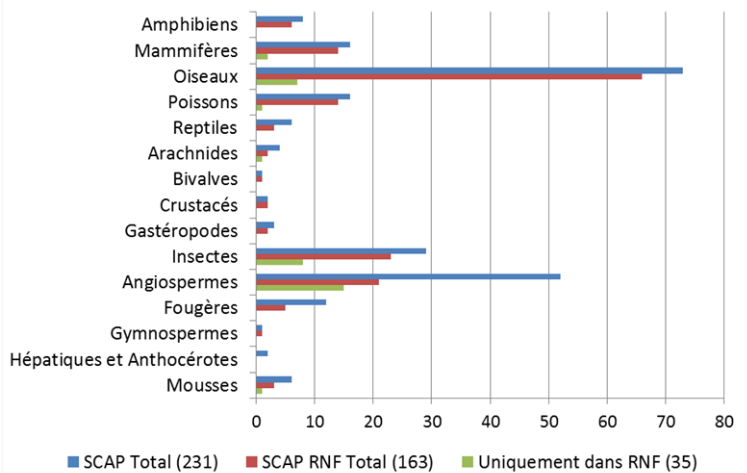
Les projets SCAP RN sont proposés sur des zones avec une très bonne connaissance naturaliste qui permet de prendre en compte des groupes lacunaires dans la SCAP (peu d'espèces mentionnées dans au moins un projet) tels que les Mollusques ou les Arachnides.

• Habitats

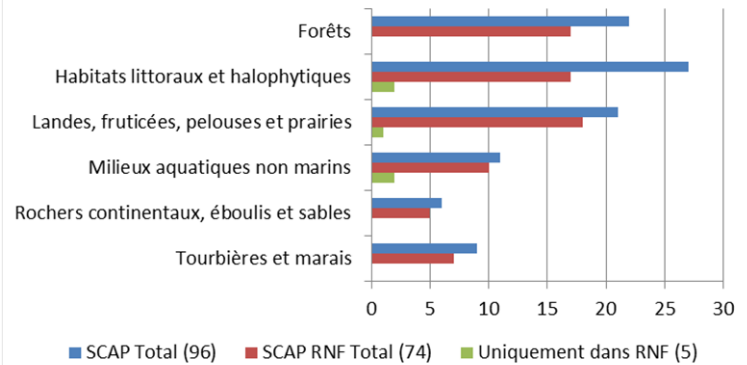
Les projets SCAP RN mentionnent l'ensemble des types d'habitats et prennent en compte 74 habitats dont cinq sont uniquement mentionnés dans les projets RN.

Les projets de RNN ont un impact particulièrement positif pour les milieux aquatiques non marins (plus de 90% des habitats présents au moins une fois dans un projet SCAP et deux habitats uniquement mentionnés dans un projet associé aux outils RN). Ces habitats sont identifiés comme étant les moins bien pris en compte dans le programme d'action à l'échelle nationale.

Espèces prises en compte dans les projets SCAP



Habitats pris en compte dans les projets SCAP



• Géologie

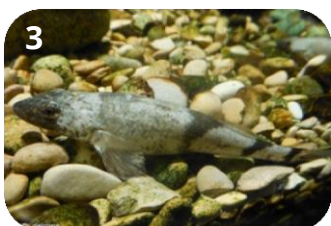
Les projets de RN ont un impact majeur pour la prise en compte dans la SCAP des enjeux de géodiversité. Ils constituent un tiers des projets SCAP à enjeu géodiversité, 75% de la surface et intègrent les trois quarts des sites d'intérêt géologique. Les RNN ont le plus fort impact avec sept projets et plus de la moitié (53%) des surfaces mentionnées dans les PPE

Bilan de la prise en compte des enjeux de géodiversité des projets SCAP associés aux outils RNF.

	Nombre de PPE	NB de sites d'intérêt géologique	Superficie (ha)
Projets SCAP RNF	11	20	4635
Total projets SCAP	31	31	6101

UMS 2006 Patrimoine naturel sous la tutelle de :

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Exemple d'espèces uniquement prises en compte dans les projets SCAP RNF : [1] Ecrevisse à pattes rouges, *Astacus astacus* ; [2] *Pardosa bifasciata* ; [3] Apron du Rhône, *Zingel asper* (endémique) ; [4] Angélique à fruits variés, *Angelica heterocarpa* (endémique) ; [5] Lynx boréal, *Lynx lynx*.